



Union européenne – Informations générales

- Conférence de haut-niveau Présidence finlandaise – Economie du Bien-être.
- Discours Valdis Dombrovskis – Priorités sociales Prochaine Commission européenne.

Politique numérique

- Journées européennes de la recherche et de l'innovation

Actualité européenne de la protection sociale

SANTÉ

- Préparation Audition Commissaire désignée à la Santé.
- Lutte contre le cancer : engagements et propositions.
- Consultation sur les redevances dues à l'Agence européenne du Médicament.
- Dispositifs médicaux : constitution des groupes d'experts.

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Réponse Commissaire européen désigné à l'Emploi au questionnaire du PE.
- Actualités – Autorité européenne du travail.
- Bilan d'étape – Mise en œuvre Directive d'exécution Détachement des Travailleurs.

CJUE

- Détermination de la législation applicable dans les domaines des prestations familiales et des prestations de vieillesse : critères de résidence/ Etat d'activité (mineure).

Agenda

Publications

REIF Info, veille européenne réalisée par :
Arnaud Emériau : +32 (0) 2 282 05 63
Audrey Tourniaire : +32 (0) 2 282 05 59
Anne-Claire Le Bodic : +32 (0) 2 282 05 64
Contact : info@reif-eu.org

FOCUS : Il est venu le temps des auditions

Les auditions des Commissaires désignés programmées à partir d'aujourd'hui pourraient venir chambouler l'équilibre, précaire, obtenu par la Présidente élue de la Commission européenne, Ursula Von Der Leyen, dans la répartition des postes.

C'est sans doute le moment le plus stressant pour un candidat Commissaire durant sa carrière à Bruxelles, passé au grill pendant plusieurs heures par les eurodéputés.

L'exercice a en tout cas valeur de test pour Ursula Von Der Leyen. Elle a promis d'associer plus étroitement le Parlement européen aux futures initiatives de l'exécutif européen, reste à savoir si, concrètement, cette promesse ira jusqu'à transformer une résolution non contraignante du Parlement européen en acte législatif contraignant.

Chaque candidat Commissaire a dû répondre à une liste de questions préparées par les commissions parlementaires en amont de son audition. La grande majorité des réponses s'apparente toutefois à un copié-collé des lettres de mission envoyées par la Présidente élue aux candidats Commissaires. L'on peut néanmoins se féliciter de certains ajouts ou priorités plus affichées ou élaborées.

Nicolas Schmit, Commissaire désigné à l'Emploi, appelle par exemple explicitement à un compromis sur les textes de révision des règlements européens de coordination, ce qui n'apparaissant pas dans les orientations politiques ou les lettres de mission formulées par Ursula Von Der Leyen.

Stella Kyriakides, Commissaire désignée à la Santé, a elle fait le choix de dédier une grande partie de sa réponse au questionnaire à la question d'un plan cancer au niveau européen, tandis que les questions essentielles d'accès à des médicaments abordables, sûrs et de qualité ainsi que de sécurité d'approvisionnement passent quasiment à la trappe. La question des ruptures d'approvisionnement est pourtant essentielle et concerne désormais quasiment tous les Etats membres de l'UE.

Autre exemple, la réponse de la Commissaire désignée à la Démocratie et à la Démographie, compétente sur les questions d'adéquation des pensions entre hommes et femmes, ne traite pas du sujet. En revanche, une grande partie de sa contribution décrit les principes et le processus de consultation sur le futur de l'Union à partir de 2020 jusque 2022 dont elle aura la charge. Elle y affirme d'ailleurs qu'un changement des Traités européens n'est pas la voie à prioriser...

La semaine qui s'annonce est donc décisive pour les candidats Commissaires bien sûr, mais également pour inscrire les thématiques sociales en haut de l'agenda !

7,4%
Taux de
chômage dans
la zone euro
(Eurostat)

241,4
Millions
d'Européens en
situation d'emploi
(Commission
européenne)

Préparation des conclusions du Conseil de l'UE sur l'économie du bien-être.

La Présidence finlandaise du Conseil de l'UE a organisé les 18 et 19 septembre 2019 une conférence de haut niveau sur l'économie du bien-être ayant réuni les Etats membres, experts et parties prenantes. Selon la Finlande, l'économie du bien-être constitue une orientation politique et une approche de gouvernance, qui vise à mettre les personnes et leur bien-être au centre de la politique et de la prise de décision. Le bien-être au cœur de l'action dans toutes les politiques est d'une importance vitale pour la croissance économique de l'UE, sa productivité, sa compétitivité à long terme ainsi qu'en termes de viabilité budgétaire et de stabilité sociétale. La conférence est venue alimenter les discussions sur les futures conclusions du Conseil EPSCO sur le thème, prévues pour être adoptées le 24 octobre 2019.

Pour plus d'informations, voir :

<https://eu2019.fi/fr/evenements/2019-09-18/conference-de-haut-niveau-sur-l-economie-du-bien-etre>

et : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11164-2019-INIT/en/pdf>

Annonces du Vice-Président exécutif désigné Valdis Dombrovskis sur l'approfondissement de l'Union Economique et Monétaire.

A l'occasion de la session plénière du Comité Economique Social Européen le 26 septembre 2019, Valdis Dombrovskis (Lettonie), Vice-Président désigné qui assurera la coordination des travaux sur l'économie au service des personnes au sein de la prochaine Commission a proposé un nouveau [programme d'appui aux réformes structurelles](#), dont peuvent bénéficier les institutions nationales de sécurité sociale. Il a appelé à ce que les travaux se poursuivent sur le nouvel instrument budgétaire de convergence et de compétitivité, dit « budget de la zone euro » destiné à financer les réformes et les investissements dans les États membres. Enfin, il a souhaité que sur le [futur régime européen de réassurance des prestations de chômage proposé par la Présidente de la Commission, Ursula Von Der Leyen](#), puisse s'inspirer des travaux en cours sur un [instrument de stabilisation budgétaire au niveau de la zone euro](#), proposition néanmoins toujours bloquée au Conseil de l'UE.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/commissioners/2014-2019/dombrovskis/annoncements/vp-dombrovskis-keynote-address-european-economic-and-social-committee-plenary_en

Journées européennes de la recherche et de l'innovation : les thématiques santé à l'honneur.

Les Journées européennes de la recherche et de l'innovation organisées par la Commission européenne se sont tenues du 24 au 26 septembre 2019. L'un des objectifs était de débattre des priorités du prochain programme pluriannuel Horizon Europe (2021-2027).

Une quinzaine d'ateliers a porté sur des thématiques liées à la santé : données de santé, médecine personnalisée, accès à la santé, lutte contre la résistance aux antimicrobiens, les maladies non-transmissibles, rares ou encore infectieuses. L'ensemble des sessions a été enregistré et est désormais disponible en ligne.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/digital-single-market/events/cf/european-research-and-innovation-days/programme.cfm?id=452&day=24>

Santé

Préparation de l'audition de la Commissaire désignée à la santé.

Avant son audition par les Commissions parlementaires ENVI et AGRI du Parlement européen le 1er octobre 2019, la Commissaire désignée à la santé Stella Kyriakides a répondu aux questions écrites adressées par les parlementaires.

La lutte contre le cancer constituera la priorité de la Commissaire, qui adoptera une approche transversale pour laquelle elle souhaite mobiliser tous les acteurs à tous les stades, de la recherche à l'accompagnement des patients survivants (cf. infra).

Sur les autres politiques, la candidate désignée se dit résolue à tenir la date de mai 2020 pour la mise en œuvre du règlement sur les dispositifs médicaux. Elle affirme également son intention de mettre pleinement en œuvre le plan Une seule santé et s'engage en parallèle à travailler avec ses collègues du marché intérieur et de la recherche pour soutenir des modèles novateurs de soutien à l'innovation en matière d'antibiotiques. Les incitations au développement de médicaments orphelins et à usage pédiatrique seront également examinées, avec une attention portée à l'approvisionnement et au prix. En matière de vaccination, la priorité sera donnée à la lutte contre la résistance à la vaccination.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.europarl.europa.eu/resources/library/media/20190927RES62429/20190927RES62429.pdf>

Lutte contre le cancer : des engagements et des propositions.

La Commissaire désignée Stella Kyriakides a pris une longue série d'engagements en matière de lutte contre le cancer dans ses réponses au Parlement européen (cf. supra). Un volet du programme de recherche Horizon Europe lui sera dédié. Le renforcement de la vaccination (papillomavirus et hépatite B) sera examiné. La Commissaire entend mobiliser l'espace européen des données de santé pour échanger sur les stratégies de prévention. Elle souhaite également travailler sur un meilleur accès à des médicaments abordables ainsi que sur les problèmes d'approvisionnement. Enfin, elle demande que des bonnes pratiques en matière de soins palliatifs puissent être identifiées et partagées au niveau européen.

De son côté, le Parlement a tenu un débat sur le cancer lors de sa dernière plénière. Le Parti Populaire européen (PPE), groupe de centre droit, majoritaire au Parlement européen demande la création d'une Commission parlementaire spéciale sur le sujet qui épaulerait la Commission européenne dans la mise en place du plan cancer. Le PPE entend notamment mettre l'accent sur la recherche et sur l'échange de données.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.europarl.europa.eu/ep-live/en/plenary/video?debate=1568811715279>

Consultation en cours sur les redevances dues à l'Agence européenne du médicament.

La Commission européenne a publié le 18 septembre 2019 sa feuille de route pour la réforme des redevances dues à l'Agence européenne des médicaments (EMA). Il s'agit pour l'exécutif européen de relever plusieurs défis : aligner le système de redevances sur les législations récemment amendées (Règlement instituant l'EMA et Règlement relatif aux médicaments vétérinaires) en lissant les risques de fluctuation de revenus ; rendre le système plus simple, plus prévisible et plus juste (redevances au plus proche des coûts réels, cohérence de la rémunération des autorités nationales compétentes). La Commission propose trois scénarii de réforme, plus ou moins proches du système actuel.

La feuille de route est ouverte à commentaires par les parties prenantes jusqu'au 16 octobre. La Commission entend préparer une étude d'impact européenne fin 2019 et ouvrir à la même période une consultation publique officielle, qui pourrait déboucher sur une proposition législative mi-2020.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/initiatives/ares-2019-538311_en

Dispositifs médicaux : constitution des groupes d'experts.

La Commission vient de publier son appel à manifestation d'intérêt pour la constitution de groupes d'experts sur les dispositifs médicaux et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro.

A l'issue du processus, un groupe transversal d'examen préliminaire sera mis en place afin de déterminer s'il convient d'émettre un avis scientifique, auquel cas l'un des 11 groupes d'experts établi en fonction des spécialités médicales sera sollicité. Les médecins peuvent postuler à titre individuel jusqu'au 10 novembre 2019 pour un mandat de 3 ans renouvelables.

Pour plus d'informations, voir :

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:JOC_2019_323_R_0005&from=EN

Emploi et affaires sociales

Réponse du Commissaire européen désigné chargé de l'Emploi au questionnaire du Parlement européen.

Nicolas Schmit, ancien Ministre luxembourgeois du travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire, Commissaire européen désigné à l'Emploi, a répondu le 25 septembre 2019 au questionnaire réalisé par la Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen, préalable à son audition prévue le 1^{er} octobre. Les points-clés de la réponse se réfèrent aux priorités pour l'emploi et la protection sociale mentionnées dans sa [lettre de mission](#) du 10 septembre dernier. L'accent est mis avant tout sur l'adoption d'un plan d'action visant à mettre en œuvre le Pilier

européen des droits sociaux ; la création d'une Garantie Enfance européenne s'inspirant des travaux dans ce domaine réalisés par le Parlement européen et enfin la recherche d'un compromis dans les meilleurs délais sur les textes de révision des règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.europarl.europa.eu/resources/library/media/20190930RES62627/20190930RES62627.pdf>

Actualités sur l'état d'avancement de l'Autorité européenne du Travail.

Jordi Curell Gotor (DG Emploi/ Commission européenne), directeur par intérim de l'Autorité européenne du travail (AET), a présenté l'état d'avancement de la constitution de la nouvelle Autorité à la Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen le 24 septembre 2019. Il a à cette occasion rappelé les objectifs de l'Autorité : faciliter l'accès à l'information et aux services ; renforcer la coopération entre les administrations nationales ; jouer un rôle de médiation des différends entre les administrations nationales et soutenir la lutte contre le travail non déclaré. La première réunion du Conseil d'Administration aura lieu les 16 et 17 octobre 2019 et la seconde début décembre. L'Autorité, qui sera basée à Bratislava (Slovaquie) en 2021, devrait fonctionner en pleine capacité à partir de 2024.

Pour plus d'informations, voir :

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/plmrep/COMMITTEES/EMPL/DV/2019/09-24/EMPL20190924_ELA_presentation.EN.pdf

Bilan de la mise en œuvre de la directive d'exécution sur le détachement.

La Commission européenne a publié le 25 septembre 2019 un rapport sur l'application et la mise en œuvre de la directive 2014/67/UE relative à l'exécution de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs. Le rapport se fonde sur les mesures nationales de transposition de la directive que les États membres ont communiquées à la Commission. Tous les États membres ont maintenant transposé la directive. Selon l'exécutif européen, si les États membres sont désormais mieux placés pour contrôler la conformité aux règles et garantir le respect des droits des travailleurs détachés, il reste des améliorations à mettre en place comme par exemple en simplifiant les systèmes de contrôle administratif au moyen de l'introduction d'un système unique de déclaration à l'échelle de l'UE ou d'un modèle commun pour les sites internet. Ces questions pourraient être résolues dans le cadre d'un travail commun au sein du comité d'experts en matière de détachement de travailleurs ou dans le cadre de l'Autorité européenne du travail une fois qu'elle sera opérationnelle.

Pour plus d'informations, voir :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM:2019:426:FIN>

CJUE

Détermination de la législation applicable dans les domaines des prestations familiales et des prestations de vieillesse : critères de résidence/ Etat d'activité (mineure).

La Cour suprême des Pays-Bas a posé à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) des questions préjudicielles relatives à l'interprétation des articles 45 et 48 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) qui concernent la libre circulation des travailleurs ainsi que des articles 13 et 17 du règlement (CEE) n°1408/71 du Conseil relatif à la détermination de la législation applicable.

Les trois affaires examinées opposent la Sociale Verzekeringsbank (institution de sécurité sociale néerlandaise en charge des prestations familiales et des prestations de vieillesse) à des ressortissants néerlandais qui résident aux Pays-Bas. Dans deux cas, les pensions de retraite ont été amputées partiellement au motif que les assurés ont travaillé un temps en Allemagne et n'ont pas cotisé aux Pays-Bas pendant ces périodes ; dans le dernier cas, les prestations familiales ont été suspendues au motif que l'assurée résidant au Pays-Bas travaillait en Allemagne et était affiliée à la sécurité sociale allemande quand bien même elle ne l'était qu'au seul titre du régime légal des accidents du travail.

Dans son arrêt la CJUE a statué que « les articles 45 et 48 TFUE [...] ne s'opposent pas à la législation d'un État membre en vertu de laquelle un travailleur migrant résidant sur le territoire de cet État membre, soumis à la législation de sécurité sociale de l'État membre d'emploi [...], n'est pas assuré au titre des assurances sociales de cet État de résidence, quand bien même la législation de l'État membre d'emploi ne confère à ce travailleur aucun droit à une pension de vieillesse ou aux allocations familiales » et que « l'article 13 du règlement n°1408/71[...] s'oppose à ce qu'un État membre sur le territoire duquel réside un travailleur migrant et qui n'est pas compétent au titre de cet article [relatif à la détermination de la législation applicable] conditionne l'octroi d'un droit à une pension de vieillesse à ce travailleur migrant à une obligation d'assurance, impliquant le paiement de cotisations obligatoires. »

Pour plus d'informations, voir :

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=217903&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=1205678>

Evènements à venir

9 octobre 2019, Bruxelles – EU 2019-2024: Health Champions Wanted!

Organisé par plusieurs organisations européennes actives dans le champ de la santé publique dont la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP) et l'Association européenne de la Mutualité (AIM), l'évènement hébergé au Parlement européen donnera l'occasion de présenter les positions et priorités santé de ces diverses organisations notamment en ce qui concerne l'accès à des médicaments abordables, sûrs et de qualité ou encore le retour sur investissement de la recherche publique.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.aim-mutual.org/mediaroom/join-our-event-eu-2019-2024-health-champions-wanted/?lang=fr>

16 octobre 2019, Bruxelles – Une politique européenne de santé efficace pour les citoyens en matière de maladies chroniques et d'inclusion sociale et économique.

L'association européenne EULAR, qui fédère au niveau européen patients, professionnels de santé et scientifiques autour des questions de rhumatologie, organise le 16 octobre à Bruxelles une conférence sur les politiques de santé européennes en matière de maladies chroniques et d'inclusion socio-économique des patients. A la suite d'une discussion des enjeux pour les patients et les systèmes de santé, la Commission présentera les politiques mises en œuvre et les perspectives institutionnelles. Les participants auront ensuite l'occasion de débattre de l'accès aux soins de santé et du lien entre politiques de santé et politiques sociales.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.absym-bvas.be/seminars-congressen-publicaties/16-10-2019-a-sustainable-and-effective-eu-health-policy-for-citizens-focusing-on-chronic-diseases-and-inclusion-in-social-an>

Parlement européen, *Politiques de santé publique de l'UE : État d'avancement, défis actuels et futurs*, Sept.2019, 52 p.

Le département des études du Parlement européen a publié, à l'aube de la 9ème législature, une étude à l'attention des députés siégeant en Commission de l'Environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) et récapitulant les enjeux actuels et à venir en matière de santé publique.

L'étude identifie la finalisation des négociations et la mise en œuvre du Règlement sur l'évaluation des technologies de santé, des Règlements sur les dispositifs médicaux et du Règlement Essais cliniques comme les principaux sujets en cours.

Parmi les initiatives attendues, elle mentionne notamment un document de travail de la Commission sur les médicaments orphelins et à usage pédiatrique, une proposition pour l'espace européen des données de santé, la réforme des redevances dues à l'EMA ou encore une législation sur la présence de produits pharmaceutiques dans l'environnement. Plusieurs textes concernant la reconnaissance des qualifications et la mobilité devraient également être négociés.

Dans d'autres domaines, l'arrivée à échéance des plans d'actions européens actuels ou une actualité politique plus importante pourrait conduire la Commission à lancer des initiatives : vaccination, résistance antimicrobienne, lutte contre le cancer, le tabac et l'alcool...

Enfin, le document récapitule les risques que le Brexit fait peser sur les systèmes de santé des 27 (approvisionnement en médicaments affecté, pharmacovigilance affaiblie, possible manque d'organismes notifiés pour la certification des dispositifs médicaux...).

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=IPOL_STU\(2019\)638426](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=IPOL_STU(2019)638426)

Jean-Paul Tricart, *La mise en oeuvre législative des accords des partenaires sociaux européens : défis et débats*, Institut syndical européen (ETUI), Septembre 2019, 102 p.

Cette nouvelle étude de l'Institut Syndical européen analyse l'évolution de l'interprétation que la Commission européenne a donné à la disposition du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) concernant les mécanismes d'extension des conventions collectives. Le document examine comment la Commission européenne a réinterprété ces dispositions et les défis que cela pose pour les partenaires sociaux.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.etui.org/fr/Publications2/Working-Papers/La-mise-en-oeuvre-legislative-des-accords-des-partenaires-sociaux-europeens-defis-et-debats>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

